

TRITURAF LIQUIDATION

**Société Ivoirienne de Trituration des graines oléagineuses
Et de Raffinage d'huiles végétales
Société anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 2 600 000 000 FCFA**

N'TCHOBO Anouman Robert
Expert comptable diplômé
Syndic

Abidjan, le 12 novembre 2013

COMMUNIQUE

La liquidation judiciaire de la société TRITURAF a été prononcée par le Tribunal de Première Instance de BOUAKE, conformément au jugement 36/10 du 02 juin 2010.

Dans le cadre de cette procédure, le Syndic de la liquidation a enregistré les créances produites et vérifiées pour un montant de **FCFA 4 991 146 831, dont 1 634 972 217 FCFA de créances privilégiées.**

Les actifs immobiliers disponibles ont été cédés pour un montant de **FCFA 1 180 000 000.**

Compte de tenu de l'état de la comptabilité de la société TRITURAF au moment de la décision judiciaire de liquidation, le syndic n'escompte pas recueillir d'autres revenus.

Il est par conséquent certain que les comptes de la liquidation dégageront un mali de liquidation, annulant ainsi toute perspective de versement de boni de liquidation aux actionnaires de la société ex-Trituraf.

Enfin, le Syndic se propose de saisir le Juge commissaire de la liquidation dans les mois à venir en vue d'une assemblée générale des actionnaires pour la clôture des comptes de la liquidation pour insuffisance d'actifs.

Le SYNDIC

TRITURAF LIQUIDATION
06 BP 706 ABIDJAN 06
Tel : 20 32 09 60